

Votre calendrier de participation aux séances

Séance ①

**Loi relative aux droits du patient
Cadre général**

○ jeudi 26 septembre 2019
Local 3E305

Séance ②

**Loi relative aux droits du patient - Quels outils
à disposition du patient pour défendre ses droits ?**

○ jeudi 17 octobre 2019
Local 3E305

Séance ③

**La procédure d'indemnisation dans le cadre
d'une expertise médicale
Quelle place pour les droits du patient ?**

○ jeudi 7 novembre 2019
Local 3E305

Séance ④

**Regard sur différents fonds intervenant en
parallèle de l'assurance obligatoire**

○ jeudi 21 novembre 2019
Local 4E401

Séance ⑤

**Conséquences des politiques fédérales de santé
sur l'accès aux soins de santé en
Région de Bruxelles-Capitale**

○ jeudi 5 décembre 2019
Local 3E305

Les rencontres seront animées par des spécialistes, qu'ils soient personnes ressources des administrations publiques, professionnels de la santé, acteurs de terrain et autres de telle manière qu'ils puissent communiquer leurs connaissances théoriques et pratiques.



Lieu des rencontres

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
44, Boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles

Déroulement

L'accueil se fait à partir de 12h45
 Le séminaire se déroule de 13h à 16h

Renseignements

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Mohamadi El Bauzroti et Naïm Kharraz (Tél.: 02/512.02.90 ou 02/503.09.45)

Cycle de rencontres

**Le patient
et
la politique de santé**
 en Région de
 Bruxelles-Capitale

Organisé par l'ASBL



Avec le soutien du Ministre
 membre du Collège chargé de la Santé
 de la Commission Communautaire Française

De nombreux patients n'accèdent pas aux soins de santé dont ils ont pourtant besoin : complexité du droit, manque d'informations sur l'existence de services destinés à venir en aide aux patients (services de médiation, fonds, etc.), manque d'effectivité du droit et de disponibilité ou d'indépendance des services sont autant de freins à la possibilité de faire valoir leurs droits.

Ce cycle a donc pour objectif d'éclairer les outils à disposition des patients, en interrogeant leur effectivité et leurs limites. Pour ce faire, on se penchera particulièrement sur la loi relative aux droits du patient. Celle-ci prévoit notamment la non discrimination, le libre choix, l'information sur l'état de santé, les répercussions financières, l'accès au dossier médical... L'accent sera mis sur l'interaction entre le médical, l'administratif et le juridique.

Nous étudierons l'effectivité de l'accès aux droits du patient dans le contexte particulier de la Région de Bruxelles-Capitale, dont la paupérisation croissante de la population et les transformations pour le moins inquiétantes du réseau médical laisse craindre à des conséquences fâcheuses pour la santé de nombreuses personnes.

① JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 DE 13H À 16H - LOCAL 3E305

Loi relative aux droits du patient - Cadre général

Cette séance présentera la loi relative aux droits du patient dans ses caractéristiques générales. Seront abordés la non discrimination, le libre choix, la notion de consentement éclairé, l'information sur l'état de santé, les répercussions financières, l'accès au dossier médical...

② JEUDI 17 OCTOBRE 2019 DE 13H À 16H - LOCAL 3E305

Loi relative aux droits du patient - Quels outils à disposition du patient pour défendre ses droits ?

La seconde séance fera écho à la première, en rentrant dans le détail des différents outils dont dispose le patient pour défendre ses droits. Parmi ces différents outils, on mettra particulièrement l'accent sur le recours aux médiations et aux procédures judiciaires. La Ligue des Usagers des Services de Santé présentera les différents outils, leur utilité mais aussi leurs limites.

③ JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 DE 13H À 16H - LOCAL 3E305

La procédure d'indemnisation dans le cadre d'une expertise médicale (médecin inspecteur, médecin-conseil, médecin contrôleur...) - Quelle place pour les droits du patient ?

La singularité des procédures mettant en lien le patient avec les médecins chargés de surveiller l'état de santé en vue d'une indemnisation questionne l'effectivité des droits du patient. Difficile en effet dans une telle situation de subordination (vu les enjeux économiques) de garantir que le patient puisse défendre ses droits. On retrouve pourtant de nombreux cas litigieux. La question de l'indépendance des médecins dans le cadre des contrôles sera donc au centre de cette séance.

L'accent sera également mis sur le respect de la vie privée du patient. Cet enjeu s'illustre très bien dans le cadre des accidents de travail, où l'état antérieur est utilisé afin de ne pas faire porter la charge financière à l'assureur-loi.

④ JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 DE 13H À 16H - LOCAL 3E305

Regard sur différents fonds intervenant en parallèle de l'assurance obligatoire

Cette séance fera le tour de plusieurs fonds dont le fonctionnement est mal connu du grand public. Il s'agit notamment, du fonds des accidents médicaux, du fonds des maladies professionnelles...

⑤ JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019 DE 13H À 16H - LOCAL 4C104

Conséquences des politiques fédérales de santé sur l'accès aux soins de santé en Région de Bruxelles-Capitale

La dernière séance se concentrera sur les particularités de l'application de la loi relative aux droits du patient en Région de Bruxelles-Capitale. Au vu des spécificités de la Région, qui se caractérise par une paupérisation très importante de sa population, qu'en est-il de l'accès à des soins de qualité pour les patients dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'état ?

Les rencontres se déroulent dans les bâtiments du
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles**

!! Attention au numéro de local !!

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
Organisme : Fonction :
Adresse :
Numéro de téléphone : Numéro de Fax :
E-mail :
S'inscrit à (aux) séance(s) : ① (26/09) □ ② (17/10) □ ③ (07/11) □ ④ (21/11) □ ⑤ (05/12) □

et après confirmation de mon inscription, verse **10 euros** par séance au compte **BE09 0012 8065 7957**, avec la mention :
"séance n° et le nom du participant" – ☐ Je désire recevoir une facture

À nous renvoyer par courrier ou
par e-mail (secretariat@atelierdroits sociaux.be) à l'attention de **Valérie VERBOOMEN**